

MOYENS TECHNIQUES EN PRESTATIONS ET INSTALLATIONS FIXES :

Forts de nos diverses expériences , nous avons équipé nos techniciens de:

- Caisses à outils personnelles et nominatives.
- Servantes professionnelles toutes équipées spécifiquement pour les installations.
- Fourgon atelier.
- Outillage électroportatif, compresseur air, aspirateur, ... **Nous privilégions dans la mesure du possible l'outillage électroportatif sur batteries rechargeables, afin de limiter les risques d'accidents dus aux câbles et enrouleurs sur le chantier.**
- Stock visserie, attaches, connectique, câbles, consommables dispos sur place dans le fourgon installation.
- Compte ouvert chez les loueurs pour tous les engins de manutention.
- Equipement de Protection Individuelle (E.P.I). Harnais de sécurité, chaussures, vêtements distinctifs de l'entreprise, casque anti bruit, casque, lunettes, ...
- Ordinateurs portables équipés de logiciels « usine » dédiés spécifiquement aux matériels, permettant les mises en routes, mises à jour, réglages et diagnostics.

Ainsi, lorsque nous intervenons, nous avons tout à disposition sur site pour être opérationnel, sécurisés, et efficace.

Pour le materiel de prestations, voir le listing de notre parc a la rubrique « tarif de location ». Ce dernier etant en constante evolution, nous nous efforcons de tenir la mise a jour le plus frequemment possible.

Pour le materiel vendu, le délai de traitement d'une commande, à compter de la réception du « bon de commande » par nos services, est d'environ 2 jours ouvrés.

Nous faisons tout pour que vous receviez les produits que vous avez commandés dans les délais impartis, et ainsi tenir nos engagements.

Dès la passation de commande, les matériels sont généralement envoyés par nos fournisseurs, en nos locaux sous 24 heures pour les urgences, généralement sous 5 jours ouvrés si disponibilité en stock fournisseur.

PHASE CONTROLE QUALITE.

Dès la réception du matériel, nous vérifions que la ou les palettes, ou les cartons reçus ne sont pas endommagés, en présence du transporteur.

Nous veillons à ce que toutes les palettes soient livrées filmées. Si une palette arrive de filmée, nous émettons des réserves sur le bon de livraison (palette livrée dé filmée).

Si un ou des colis arrivent écrasés, déchirés ou ouverts, nous ouvrons les colis et vérifions si certains des produits sont manquants ou ont été endommagés pendant le transport.

Systématiquement, nous vérifions via le bon de livraison, que les produits correspondent à la commande (marque, quantité, couleur...). **Ces produits sont systématiquement mis en fonction, alimentés et testés** afin de vérifier leur bon état de fonctionnement.

En cas de reliquat, de disfonctionnement, ou d'oubli, nous prenons contact avec le fournisseur immédiatement, afin de connaitre les délais de disponibilité des produits manquants, toujours dans le but de tenir les délais de livraison.

Après vérification de chaque produit, nous vérifions le « bon de commande » client, afin de s'assurer que nous disposons de tous les produits vendus.

Ensuite, nous stockons en nos locaux, dans l'espace dédié à cet effet, la commande prête à partir.

Les techniciens **qui seront affectés sur cette affaire** vérifient la commande et effectuent les preparatiions, dans le but d'éviter les erreurs sur site.

Nos Matériels sont conformes au souhait du maitre d'ouvrage.

Toutefois, afin d'alléger le budget global et, suite à notre visite technique sur site, nous nous permettons de vous proposer certaines améliorations, tout en respectant la prescription globale:

Selon le matériel défini, les types (son, lumière, vidéo, ...), les techniciens sont alors choisis selon leurs qualifications. Un technicien sonorisation « fera du son », et sur le type de matériel dont il aura été formé, en interne, dans d'autres entreprises, ou grâce à des stages de formation. Au sein de notre entreprise, les « hommes orchestre » n'existent pas.

Toutefois, nous apprécions et encourageons fortement le technicien spécialisé certes dans tel domaine, mais avec des connaissances dans celles de ses collègues. Cela permet souvent le « coup de main » nécessaire, et le bon esprit d'équipe.

Selon la liste de matériel établie, celle-ci détermine les besoins en transports, selon, pour acheminer ce matériel, si il faut un petit véhicule, ou plusieurs gros.

Dans le cadre d'une démarche **éco citoyenne**, et afin de réduire les coûts liés au transport, il n'est bien sûr pas pensable de bloquer un gros véhicule sur un chantier.

De plus, notre choix de développement durable s'est porté sur une flotte de petits et moyens utilitaires (8, 12, 16 et 24M3), et non sur des poids lourds, sauf cas exceptionnel. Il est plus judicieux (passe partout) et moins polluant de déplacer 2 véhicules de 24M3, qu'un poids lourd de 50M3.

Pour les installations fixes, en respect de la planification des travaux établie par le maître d'œuvre lors des réunions de chantier, et selon l'état d'avancement des travaux des autres corps d'états (maçonnerie, électricité, peintures, ...), si c'est le cas, et à la connaissance que nous avons pu acquérir sur les chantiers, nous sommes en mesure de se caler, ou se décaler, en dates, durées, et en amplitudes horaires, sur le planning, et réagir à d'éventuels décalages ou retards impondérables de planning, afin de bloquer le moins de temps possible ce chantier.



Après prise de contact et de consignes auprès du maître d'œuvre, et connaissance du P.P.S.P.S. (plan particulier de sécurité et protection de la santé), et après prise de repères par nos équipes (implantation en corrélation avec le plan, facilities, ...) et consignes de notre responsable de chantier, le matériel est déchargé et posé à proximité de sa place de montage, ceci dans un souci d'ergonomie, afin de limiter le temps de déplacement des matériels, et de limiter les efforts inutiles.

En prestations et en installation fixes, les moyens de transports sont immédiatement déplacés et garés à leurs places affectées par le client, ceci afin de libérer de l'espace et les accès, pour d'autres intervenants ou secours.

Les matériels peuvent alors être montés et câblés, après mise en sécurité de la zone de travail (balisage et pose de pancartes spécifiques...).

Les conditionnements sont évacués au fur et à mesure de l'avancement du montage et stockés aux emplacements prévus, toujours dans un souci de clarté du chantier, de limiter les accidents, et de libérer de l'espace et des voies de circulation, pour d'autres intervenants ou secours.

À la fin de cette installation, nous serons en mesure d'effectuer les calages et réglages. Concernant les installations fixes, une fois la réception des travaux effectuée, nous serons en mesure de dispenser la formation aux techniciens dédiés (client final).

-  Nos déchets sont triés suivant la législation en vigueur et entreposés dans des containers ou les bennes mises à disposition sur le chantier.
-  Si le tri n'est pas prévu sur le chantier, les déchets sont évacués par nos soins dans une déchetterie (nous sommes titulaire d'un compte à la déchetterie de Vence – Cagnes sur mer (CANCA) et de Valbonne - CASA).

INFORMATIONS PRODUITS :

Nous vous proposons uniquement des produits de marques réputées et que nous avons pour la plupart dans notre parc de matériel (sauf produits spécifiques demandés).

Ainsi, si une panne intervient sur un de vos matériels (durant la période de garantie ou sous contrat de maintenance), nous sommes en mesure de pouvoir vous dépanner dans les plus brefs délais.

Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos clients en ce qui concerne le rapport qualité prix des produits, mais aussi et surtout une sécurité optimale et pérenne.

Nous ne pouvons nous permettre de vendre ou d'utiliser des produits « pas chers », ceux-ci étant généralement synonyme de basse qualité, et revenant plus chers (réparation, non fiabilité, remplacements, ...) sur le long terme:

« Nos clients n'ont pas les moyens d'acheter du pas cher ! ».

Ces produits ne sont pas pérennes, ne sont pas fiables, ne véhiculent pas une bonne image de l'entreprise qui les fournis, et n'apportent pas satisfaction aux clients.

Nous proposons des produits offrant les dernières technologies, comme par exemple :

- Des projecteurs à leds, plus léger et de plus faible consommation énergétique.
- Des consoles numériques, plus légères donc plus besoin de câblages lourds et coûteux....
- Des enceintes embarquant leurs propres amplifications. **(Sauf demandes spécifiques)**.
- Des moteurs de levage à gestion électronique.

Dans la mesure de demandes non spécifiques, nous préconisons en priorité du matériel de fabrication Française, ou du moins assemblé en France, ou à défaut issu de la communauté européenne.

En effet ceux-ci garantissant les normes en vigueur dans l'Union Européenne.

Pour du matériel étranger à l'U.E. nous nous engageons à fournir tous les certificats de conformité CE.

Dans tous les cas de provenance, nous exigeons du matériel « traçable » selon la norme ISO 9001, ainsi que du matériel au maximum recyclable, et issu de filières de production Eco responsables.



Nous privilégions du matériel de fabrication Française et Union Européenne, ainsi que des pays membres de l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Sont systématiquement exclus de nos fournitures tous les matériels et fournisseurs issus de pays dits « à risques », ou ne respectant pas les chartes humanitaires, les droits de l'homme, et les chartes écologiques.

Toutes les documentations techniques et certificats de conformité des matériels proposés sont fournis en annexes.

LE SERVICE APRES-VENTE.

Pendant la durée de la garantie (2 ans) et en cas de défaillance, **MEGAWATT SONO**, met à disposition de ses clients un matériel de prêt équivalent.

Pendant la période de garantie, les éléments défectueux seront remplacés ou réparés par nos soins, et à nos frais sous réserves d'une utilisation normale, et adéquate à leur fonction.

Sont exclus de notre garantie, les détériorations dues à une mauvaise manipulation et au non-respect des consignes d'utilisation.

Notre garantie prend fin en cas d'intervention d'une entreprise extérieure sur notre matériel pour modification, réparation ou maintenance sans l'accord explicite écrit de notre entreprise. En dehors de la garantie, nous procédons à la remise en état de votre matériel, après acceptation du devis de réparation par vos services.